



# EAU ET AGRICULTURE

La préservation des milieux  
aquatiques et le développement  
des activités agricoles sont-ils  
conciliables ?

Journée technique d'information et d'échanges  
Mardi 05 novembre 2013 à St Galmier (42)

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



RhôneAlpes Région



## Contexte :

Les activités agricoles ont un impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : prélèvements sur les réserves naturelles, utilisation de produits phytosanitaires, érosion des sols, retenues collinaires, drainage des zones humides...

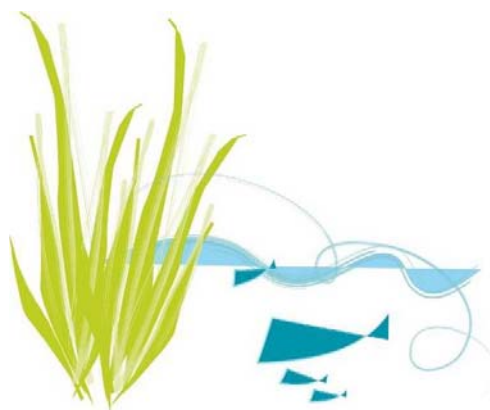
Dans une perspective d'atteinte du bon état, c'est en concertation avec les agriculteurs et leurs représentants que les structures gestionnaires des milieux aquatiques mettent en œuvre des actions liées aux problématiques agricoles. L'enjeu n'est pas des moindres : réaliser des actions pérennes en adéquation avec les besoins environnementaux d'un côté, et la réalité économique des exploitations agricoles de l'autre.

## Objectifs :

- ▶ Rappel du contexte politique national et européen en matière d'agriculture
- ▶ Clarification du cadre réglementaire : règles PAC, prime à l'herbe, bandes boisées et clôtures, mise en défens, ...
- ▶ Présentation d'exemples d'actions réalisées par des collectivités en partenariat avec le monde agricole, et en fonction des systèmes d'exploitation.

## Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chambres d'agriculture et représentants du monde agricole, chargés d'intervention des agences de l'eau et des régions, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.



---

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

---

## 09h00 Accueil des participants

### 09h30 Gestion et usage de l'eau en agriculture

L'avis de la société civile sur les grands enjeux, le contexte réglementaire, les prochaines échéances européennes et nationales.

*Florence DENIER-PASQUIER - Rapporteuse du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)*

### 10h15 Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

Rappel de la réglementation associée aux contraintes des agriculteurs pour la préservation du milieu : bandes enherbées, bandes boisées, zones nitrates, mise en défens, contrôles produits phytosanitaires, Mesures Agro-Environnementales (MAET),...

*Arnaud LABELLE - Direction Départementale des Territoires de la Loire*

### 11h15 Mise en place des Mesures Agro-Environnementales : quels acteurs et quelle concertation ?

Présentation de la méthode de travail et des liens tissés avec la DDT et les exploitants suite aux contrôles diligentés par l'Agence de services et de paiement, dans le cadre de la préparation au lancement du programme de Mesures Agro-Environnementales. Quel lien entre les projets d'aménagement portés par les agriculteurs, en relation avec les cours d'eau ?

*Fred MARTEIL - Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)*

## 12h30 Déjeuner

### 14h00 Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention

Soumise à d'importants problèmes d'érosion dus au ruissellement, la commune de Chonas l'Amballan a mandaté la chambre d'agriculture pour la recherche de solutions alternatives au bassin de rétention. La commune présentera la méthodologie, reproductible à d'autres sites, développée par la chambre d'agriculture.

*Anne ROILLET - conseillère municipale de Chonas-l'Amballan (38)*

*Jean-Pascal MURE - Chambre d'agriculture de l'Isère (38)*

### 14h45 Programmes d'action agricoles en zone d'élevage : appui technique et financier aux gestionnaires

Principale activité économique du secteur, l'élevage bovin génère des pollutions diffuses des cours d'eau et des dégradations des berges. À l'issue d'un premier programme agricole qui a concerné 53 exploitations, un second programme signé en 2008 cible les exploitations agricoles situées à proximité des captages d'eau potable ou des zones de baignade.

*Nicolas TOURNIER - Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé (46)*

### 15h45 Du syndicat à l'exploitation agricole, une collaboration pour la lutte contre la pollution diffuse

Depuis 2008, le SIMA Coise travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs de son territoire autour des problématiques liées à la qualité de l'eau. Présentation de deux actions phares : la mise en place de Mesures Agro-Environnementales avec des agriculteurs engagés dans la réduction de l'utilisation des herbicides et la diffusion des techniques de désherbage mécanique par l'achat de matériel par le syndicat.

*Justine LAGREVOL - SIMA Coise et une « exploitation laitière du bassin versant de la Coise » (42)*

### 16h30 Discussion - Ouverture

À partir de différentes études et interventions portant sur les liens entre gestion territoriale de l'eau et agriculture, il s'agira de s'interroger (rapidement...) sur les facteurs et les conditions du changement en agriculture, en s'intéressant à la fois aux agriculteurs eux-mêmes ainsi qu'aux acteurs de leur environnement professionnel et local.

*Jean-Baptiste CHERMERY - Géographe/Sociologue - Bureau d'étude Contrechamp*

## 17:00 Fin de journée

# LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Vincent AMARIDON	CC du Pays de Sauxillanges	63490 SAUXILLANGES	04 73 96 37 62	<a href="mailto:ct.eaumere@yahoo.fr">ct.eaumere@yahoo.fr</a>
David ARNAUD	CG de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 81 66 88 67	<a href="mailto:daarnaud@ladrome.fr">daarnaud@ladrome.fr</a>
Lucien AUBERT	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	<a href="mailto:lucien.aubert@smrb-mairies69.net">lucien.aubert@smrb-mairies69.net</a>
Frédéric AUGIER	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	<a href="mailto:faugier@smagga-syseq.com">faugier@smagga-syseq.com</a>
Claire BALAY	ASCONIT	69366 LYON Cedex 07	04 72 82 35 54	<a href="mailto:claire.balay@asconit.com">claire.balay@asconit.com</a>
Mickaël BARBE	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	<a href="mailto:mickael.barbe@syribt.fr">mickael.barbe@syribt.fr</a>
Olivier BARDOU	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 17	<a href="mailto:olivier.bardou@isere.gouv.fr">olivier.bardou@isere.gouv.fr</a>
Yannick BAYLE	Agence de l'eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES	04 73 17 07 62	<a href="mailto:Yannick.BAYLE@eau-loire-bretagne.fr">Yannick.BAYLE@eau-loire-bretagne.fr</a>
Sylvain BEAUCHET	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33	<a href="mailto:s.beauchet@agglo-st-etienne.fr">s.beauchet@agglo-st-etienne.fr</a>
Pauline BERMOND	IRH Ingénieur Conseil Environnement	69970 CHAPONNAY	06 64 45 36 57	<a href="mailto:pauline.bermond@irh.fr">pauline.bermond@irh.fr</a>
Olivier BIELAKOFF	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	<a href="mailto:olivier.bielakoff@pnr-vercors.fr">olivier.bielakoff@pnr-vercors.fr</a>
Anne-Laure BILLAUD-CAILLON	ÉTAPES Environnement SARL	01540 VONNAS	04 74 50 94 45	<a href="mailto:t.niogret@etapes-environnement.fr">t.niogret@etapes-environnement.fr</a>
Yannick BOISSIEUX	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	<a href="mailto:chalaronne@orange.fr">chalaronne@orange.fr</a>
Magali BOUDEAU	CC entre Nièvre et Forêt	58700 PREMERY	03 86 37 23 23	<a href="mailto:m.boudeau@cc-nievres-forets.com">m.boudeau@cc-nievres-forets.com</a>
Jérôme BOUTIGNY	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33	<a href="mailto:j.boutigny@agglo-st-etienne.fr">j.boutigny@agglo-st-etienne.fr</a>
Sandrine BRESSE	ViennAgglo	38217 VIENNE Cedex	04 27 87 80 26	<a href="mailto:sbresse@paysviennois.fr">sbresse@paysviennois.fr</a>
Eric BROUTIN	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	<a href="mailto:ebROUTIN@rhonealpes.fr">ebROUTIN@rhonealpes.fr</a>
Sébastien CACHERA	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	<a href="mailto:sebastien.cachera@cisalb.fr">sebastien.cachera@cisalb.fr</a>
Betty CACHOT	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	<a href="mailto:betty.cachot@syribt.fr">betty.cachot@syribt.fr</a>
Laurent CARDINALE	Com. d'Agglomération du Roannais	42311 ROANNE	04 77 44 29 46	<a href="mailto:lcardinale@roannais-agglomeration.fr">lcardinale@roannais-agglomeration.fr</a>
Jean CARRERE	CC du pays de l'Herbasse	26260 ST DONAT SUR HERBASSE	04 75 45 88 37	<a href="mailto:j-carrere@pays-herbasse.com">j-carrere@pays-herbasse.com</a>
Corine CARRE-REVENIEAU	Conseil Général de la Nièvre	58000 NEVERS	03 86 71 81 23	<a href="mailto:corinne.carrerevenieu@cg58.fr">corinne.carrerevenieu@cg58.fr</a>
Richard CARRET	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 82 48	<a href="mailto:rcarret@ccrv.fr">rcarret@ccrv.fr</a>
Hugues CHAPPELET	ONEMA	69500 BRON	06 72 08 13 32	<a href="mailto:marion.langon@onema.fr">marion.langon@onema.fr</a>
Kévin CHARLOT		38000 GRENOBLE	06 09 51 47 69	<a href="mailto:kevin.charlot@free.fr">kevin.charlot@free.fr</a>
Elodie CHARVET	CC du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42	<a href="mailto:echarvet@cc-genevois.fr">echarvet@cc-genevois.fr</a>
Jean-Baptiste CHERMERY	CONTRECHAMP	69001 LYON		<a href="mailto:jbchemery@contrechamp.info">jbchemery@contrechamp.info</a>
Thierry CLARY	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 14	<a href="mailto:thierry.clary@isere.gouv.fr">thierry.clary@isere.gouv.fr</a>
Bertille CLAVEL	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	<a href="mailto:bclavel@rhonealpes.fr">bclavel@rhonealpes.fr</a>
Damien COLLET	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	<a href="mailto:damien.collet74@gmail.com">damien.collet74@gmail.com</a>
Christophe DARPHEUIL	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	<a href="mailto:info@naturama.fr">info@naturama.fr</a>
Stéphane DAVAL	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	<a href="mailto:ed.siaera.sivom@orange.fr">ed.siaera.sivom@orange.fr</a>
Xavier DE VILLELE	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	<a href="mailto:xavier.devillele@lignonduforez.fr">xavier.devillele@lignonduforez.fr</a>
Mireille DELAHAYE	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	<a href="mailto:mireille.delahaye@pnr-vercors.fr">mireille.delahaye@pnr-vercors.fr</a>
Florence DENIER-PASQUIER	CESE	75775 PARIS		<a href="mailto:florence.denierpasquier@orange.fr">florence.denierpasquier@orange.fr</a>
Hélène DENIS-BISIAUX	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	<a href="mailto:hdenis-bisiaux@rhonealpes.fr">hdenis-bisiaux@rhonealpes.fr</a>
Héloïse DORANLO	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	<a href="mailto:riv4val@riv4val.fr">riv4val@riv4val.fr</a>
Thierry DROIN	CESAME	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10	<a href="mailto:cesame.environnement@wanadoo.fr">cesame.environnement@wanadoo.fr</a>
Pascal DUBOEUF	Mairie de Pomeys	69590 POMEYS	04 78 44 49 19	<a href="mailto:mairie.pomeys@cc-haut-du-lyonnais.fr">mairie.pomeys@cc-haut-du-lyonnais.fr</a>
Ayméric DUPONT	Agence de l'eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES	04 73 17 07 62	<a href="mailto:aymeric.dupont@eau-loire-bretagne.fr">aymeric.dupont@eau-loire-bretagne.fr</a>
Jérôme DUVAL	SMRD	26340 SAILLANS	04 75 21 85 86	<a href="mailto:j.duval@smrd.org">j.duval@smrd.org</a>
Cécile EINHORN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	<a href="mailto:cecile.einhorn@riviererhonealpes.org">cecile.einhorn@riviererhonealpes.org</a>
René-Yann EUGENE	LECTA Agrotec	38217 VIENNE	04 74 85 18 63	<a href="mailto:rene-yann.eugene@educagri.fr">rene-yann.eugene@educagri.fr</a>
Coralie EXTRAT	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	<a href="mailto:betty.cachot@syribt.fr">betty.cachot@syribt.fr</a>
Marie-Françoise FABRE		69009 LYON	06 74 42 17 41	<a href="mailto:mf-fabre@orange.fr">mf-fabre@orange.fr</a>
David FAVRICHON	CG Saône et Loire	71120 CHAROLLES	06 32 16 18 83	<a href="mailto:d.favrichon@cg71.fr">d.favrichon@cg71.fr</a>
Marie FAYEIN	BURGEAP	38400 ST-MARTIN-D'HERES	04 76 00 75 58	<a href="mailto:m.fayein@burgeap.fr">m.fayein@burgeap.fr</a>
Jean-Mathieu FONTAINE				<a href="mailto:animsigearpe@gmail.com">animsigearpe@gmail.com</a>
Jean-Charles FRANCAIS	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 28	<a href="mailto:jean-charles.francais@isere.gouv.fr">jean-charles.francais@isere.gouv.fr</a>
Fabrice FRAPPA	Conseil Général de la Loire	42000 ST ÉTIENNE	04 77 48 40 27	<a href="mailto:Fabrice.Frappa@cg42.fr">Fabrice.Frappa@cg42.fr</a>
Pierre GADIOLET	SMRPCA	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	06 80 07 49 92	<a href="mailto:contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr">contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr</a>
Axelle GARAND	ONCFS	01320 BIRIEUX	04 74 98 19 23	<a href="mailto:axelle.garand@gmail.com">axelle.garand@gmail.com</a>
Philippe GARAT	SCE	44300 NANTES	02 40 68 51 55	<a href="mailto:philippe.garat@sce.fr">philippe.garat@sce.fr</a>
Grégory GARCIA	Gens de Rivière	69530 BRIGNAIS	06 52 26 29 82	<a href="mailto:gensderiviere69@gmail.com">gensderiviere69@gmail.com</a>
Pauline GARCIA	SICEC	21400 CHATILLON / SEINE	03 80 81 56 25	<a href="mailto:pauline.garcia@contrat-sequana.fr">pauline.garcia@contrat-sequana.fr</a>
Anne-Sophie GAUMOND	SMAELT	42110 FEURS	04 77 26 31 44	<a href="mailto:smaelh@yahoo.fr">smaelh@yahoo.fr</a>
Christine GAUROY		69001 LYON		
Benjamin GAUTHIER	SIEAB	71300 MONTCEAU LES MINES	03 85 68 33 76	<a href="mailto:sieab71@wanadoo.fr">sieab71@wanadoo.fr</a>
Benoît GAUTHIER	Institution Entretien des Rivières	89000 AUXERRE	03 86 94 25 82	<a href="mailto:ier@cegetel.net">ier@cegetel.net</a>
Yvan GLENAT	Union des asso. syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	<a href="mailto:y.glenat.usi@wanadoo.fr">y.glenat.usi@wanadoo.fr</a>

Anne-Fleur GRAND	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	<a href="mailto:annefleur_grand@syribt.fr">annefleur_grand@syribt.fr</a>
Julien GRASSOT	SYMISOA	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	<a href="mailto:j_grassot@symisoa.fr">j_grassot@symisoa.fr</a>
Marion GUIBERT	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	<a href="mailto:marion.guibert@syrrta.fr">marion.guibert@syrrta.fr</a>
Marie-Pénélope GUILLET	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	<a href="mailto:guillet.symasol@orange.fr">guillet.symasol@orange.fr</a>
Dominique JOBARD	DDT de l'Ain	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 22	<a href="mailto:dominique.jobard@ain.gouv.fr">dominique.jobard@ain.gouv.fr</a>
Bertrand JOLY	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	<a href="mailto:bertrand.joly@pnr-vercors.fr">bertrand.joly@pnr-vercors.fr</a>
Lise KOSMALA	FRAPNA 38	38000 GRENOBLE	04 76 42 98 47	<a href="mailto:lise.kosmala@frapna.org">lise.kosmala@frapna.org</a>
Amaud LABELLE	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 45	<a href="mailto:arnaud.labelle@loire.gouv.fr">arnaud.labelle@loire.gouv.fr</a>
Françoise LAFAY	Com. d'Agglomération du Roannais	42311 ROANNE	04 77 44 29 46	<a href="mailto:flafay@roannais-agglomeration.fr">flafay@roannais-agglomeration.fr</a>
Justine LAGREVOL	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	<a href="mailto:j.lagrevol@simacoise.fr">j.lagrevol@simacoise.fr</a>
Marion LANGON	ONEMA	69500 BRON	06 72 08 13 32	<a href="mailto:marion.langon@onema.fr">marion.langon@onema.fr</a>
Mathieu LAVEAU	CAP1	38081 L'ISLE D'ABEAU	04 74 27 28 00	<a href="mailto:mlaveau@capi38.fr">mlaveau@capi38.fr</a>
Fanny LEGAY	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 47 62 02	<a href="mailto:flegay@sm3a.com">flegay@sm3a.com</a>
Sébastien LEGER	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	6 77 43 80 40	<a href="mailto:sebastien.leger@loire.gouv.fr">sebastien.leger@loire.gouv.fr</a>
Caroline LEROYER	Conseil Général de l'Isère	38200 VIENNE	04 74 87 93 89	<a href="mailto:caroline.leroyer@cg38.fr">caroline.leroyer@cg38.fr</a>
Thomas LINOSSIER	Conseil Général de l'Isère	38500 COUBLEVIE	04 76 05 81 47	<a href="mailto:t.linossier@cg38.fr">t.linossier@cg38.fr</a>
Béatrice MALHERBE	SMVVA	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	<a href="mailto:beatrice.malherbe@smvva.fr">beatrice.malherbe@smvva.fr</a>
Claire MANUS	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 52	<a href="mailto:claire.manus@arteliagroup.com">claire.manus@arteliagroup.com</a>
Frédéric MARTEIL	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	<a href="mailto:fred.marteil@lignonduforez.fr">fred.marteil@lignonduforez.fr</a>
Océane MARTIN	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 75 60	<a href="mailto:omartin@ccrv.fr">omartin@ccrv.fr</a>
Alain MARTINET	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	<a href="mailto:amartinet@rhonealpes.fr">amartinet@rhonealpes.fr</a>
Aurélien MATHEVON	SMVVA	63450 SAINT-SATURNIN	04 73 39 04 68	<a href="mailto:aurelien.mathevon@smvva.fr">aurelien.mathevon@smvva.fr</a>
Julien MESTRALLET	DREAL Rhône Alpe	69453 LYON CEDEX 06	04 26 28 66 19	<a href="mailto:julien.mestrallet@developpement-durable.gouv.fr">julien.mestrallet@developpement-durable.gouv.fr</a>
Jean-Pierre MICHALLAT	Union des asso. syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	<a href="mailto:union-as@orange.fr">union-as@orange.fr</a>
Philippe MOJA	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	5 77 43 80 40	<a href="mailto:philippe.moja@loire.gouv.fr">philippe.moja@loire.gouv.fr</a>
Jean-Pascal MURE	ChambrAgri de l'Isère	38036 GRENOBLE Cedex 2	04 74 87 59 91	<a href="mailto:jeanpascal.mure@isere.chambragri.fr">jeanpascal.mure@isere.chambragri.fr</a>
Thomas NIOGRET	ÉTAPES Environnement SARL	01540 VONNAS	04 74 50 94 45	<a href="mailto:al.billaud@etapes-environnement.fr">al.billaud@etapes-environnement.fr</a>
Romain PANSARD	ChambrAgri de Savoie Mont-Blanc	73190 ST BALDOPH	04 79 33 83 03	<a href="mailto:romain.pansard@savoie.chambragri.fr">romain.pansard@savoie.chambragri.fr</a>
François PARET	CC du Pays de Charlieu Belmont	42190 CHARLIEU	04 77 69 36 12	<a href="mailto:francois.paret@ccpayscharlieu.fr">francois.paret@ccpayscharlieu.fr</a>
Alice PATISSIER	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 75 84	<a href="mailto:alice.patissier@smrb.mairies69.net">alice.patissier@smrb.mairies69.net</a>
Franck PELLISSIER	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 40	<a href="mailto:franck.pellissier@loire.gouv.fr">franck.pellissier@loire.gouv.fr</a>
Nathalie PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	<a href="mailto:arra@riviererhonealpes.org">arra@riviererhonealpes.org</a>
Suzanne PEYRAUD	SCE	83500 LA SEYNE SUR MER	04 98 00 27 44	<a href="mailto:suzanne.peyraud@sce.fr">suzanne.peyraud@sce.fr</a>
Yves PIOT	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	<a href="mailto:y.piot@simacoise.fr">y.piot@simacoise.fr</a>
Magali POUDEVIGNE	CETE de Lyon	38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX	04 74 27 53 64	<a href="mailto:magali.poudevigne@developpement-durable.gouv.fr">magali.poudevigne@developpement-durable.gouv.fr</a>
Camille POUSSE	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	<a href="mailto:camille.pousse@cisalb.fr">camille.pousse@cisalb.fr</a>
Anne-Cécile PRAT	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	<a href="mailto:aprat@rhonealpes.fr">aprat@rhonealpes.fr</a>
Nicolas RABIN	Ekium pour la CNR	69316 LYON Cedex 04	04 26 10 86 10	<a href="mailto:nicolas-externe.rabin@cnr.tm.fr">nicolas-externe.rabin@cnr.tm.fr</a>
Adeline RAVEZ	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	<a href="mailto:adeline.naturama@yahoo.fr">adeline.naturama@yahoo.fr</a>
Mathieu REMACLE	SI des Marais de Bourgoin-Jallieu	38300 BOURGOIN JALLIEU	04 74 93 31 69	<a href="mailto:administratif.sim@orange.fr">administratif.sim@orange.fr</a>
Chloé RENOUARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	<a href="mailto:chloe.renouard@riviererhonealpes.org">chloe.renouard@riviererhonealpes.org</a>
Alexis REYNAUD	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 30	<a href="mailto:alexis.reynaud@syrrta.fr">alexis.reynaud@syrrta.fr</a>
Anne ROILLET	Mairie de Chonas-l'Amballan	38121 CHONAS-L'AMBALLAN	04 74 58 81 48	<a href="mailto:annerollet@gmail.com">annerollet@gmail.com</a>
Elodie ROSSET	Conseil Régional Rhône Alpes	69285 LYON Cedex 02	04 26 73 41 46	<a href="mailto:erosset@rhonealpes.fr">erosset@rhonealpes.fr</a>
Nicolas ROUSSEL	C. Urbaine du Creusot-Montceau	71203 LE CREUSOT Cedex	03 85 67 58 09	<a href="mailto:nicolas.rousseau@creusot-montceau.org">nicolas.rousseau@creusot-montceau.org</a>
Jeanne SEAUME	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	<a href="mailto:jeanne.naturama@yahoo.fr">jeanne.naturama@yahoo.fr</a>
Magali SERVIERE		38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE	06 32 04 07 24	<a href="mailto:magali.serviere@gmail.com">magali.serviere@gmail.com</a>
Ashley SIBILLE		69006 LYON	06 32 58 79 99	<a href="mailto:atbille@yahoo.fr">atbille@yahoo.fr</a>
Audrey SOMBARDIER	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 52	<a href="mailto:audrey.sombardier@arteliagroup.com">audrey.sombardier@arteliagroup.com</a>
Emmanuelle TACHOIRES	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	<a href="mailto:technicienriviere@riv4val.fr">technicienriviere@riv4val.fr</a>
Grégoire THEVENET	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	<a href="mailto:gregoire.thevenet@smrb.mairies69.net">gregoire.thevenet@smrb.mairies69.net</a>
Joseph THIOLLIER	CESAME	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10	<a href="mailto:cesame.environnement@wanadoo.fr">cesame.environnement@wanadoo.fr</a>
Marc THIZY	BV SIMA Coise			
Olivier TOQUE	CG de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 33 15	<a href="mailto:olivier.toque@cg38.fr">olivier.toque@cg38.fr</a>
Lucette TOURNIER	Mairie de Chonas-l'Amballan	38121 CHONAS-L'AMBALLAN	04 74 58 81 48	<a href="mailto:annerollet@gmail.com">annerollet@gmail.com</a>
Nicolas TOURNIER	SM du bassin de la Rance et du Celé	46103 FIGEAC Cedex	05 65 11 47 65	<a href="mailto:n.tournier@sage-cele.com">n.tournier@sage-cele.com</a>
Sophie TUAUX	SIEAB	71300 MONTCEAU LES MINES	06 79 68 25 37	<a href="mailto:sieab71@wanadoo.fr">sieab71@wanadoo.fr</a>
Nicolas VALE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	<a href="mailto:nicolas.vale@riviererhonealpes.org">nicolas.vale@riviererhonealpes.org</a>
Pascal VIGNANE	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 46 49	<a href="mailto:pascal.vignane@isere.gouv.fr">pascal.vignane@isere.gouv.fr</a>
Jean-Marie VINATIER	ChambrAgri Rhône Alpes	69364 LYON Cedex 7	04 72 72 92 94	<a href="mailto:jmv@rhone-alpes.chambragri.fr">jmv@rhone-alpes.chambragri.fr</a>
Georges VINCENT	Syndicat Chazelles	42140 CHAZELLES SUR LYON	04 77 54 99 50	<a href="mailto:sie.mairie@chazelles-sur-lyon.fr">sie.mairie@chazelles-sur-lyon.fr</a>
Séverine WENDEL	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 13	<a href="mailto:severine.wendel@isere.gouv.fr">severine.wendel@isere.gouv.fr</a>



# Gestion et usage de l'eau en agriculture

**Florence DENIER-PASQUIER**  
**Rapporteuse du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)**



**Conseil économique, social  
et environnemental**

Journée technique ARRA - 5 novembre – 2013

**La gestion et l'usage  
de l'eau en agriculture**

*Avis présenté par Florence DENIER-PASQUIER*  
*Au nom de la Section de l'Agriculture, de la pêche  
et de l'alimentation*




---

---

---


---

---

---

---

---



**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Avis du CESE : un mode d'emploi, une ambition**

**Transversalité des propositions**

- ❖ Conforter la politique de protection des captages d'eau potable
- ❖ Mettre en place une gestion intégrée de la parcelle au bassin versant et rechercher l'efficacité économique et écologique des exploitations
- ❖ Réduire les vulnérabilités de l'agriculture aux aléas météo et favoriser les adaptations au changement climatique
- ❖ Privilégier l'irrigation efficace et partager équitablement la ressource
- ❖ Améliorer les connaissances et rendre plus cohérente la gouvernance

---

---

---


---

---

---

---

---



**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Agir de la parcelle au bassin versant**

- ❖ Faciliter la stratégie agro-écologique de chaque exploitation
  - ✓ Réduire les pollutions diffuses : alternatives agronomiques et techniques identifiées
  - ✓ Se détacher progressivement des intrants de synthèse
  - ✓ Financer cette transition – redevances ciblées et progressives
- ❖ Mettre en cohérence les approches territoriales:
  - ✓ Repenser l'hydraulique agricole à l'échelle du bassin versant
  - ✓ Définir un cadre pour un « remembrement écologique » ?

---

---

---

---

---

---

---

---



**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Repenser l'hydraulique agricole...**

- ❖ Un constat : les impacts négatifs des aménagements hydrauliques sur les milieux aquatiques
  - ✓ disparition et dégradation des zones humides, ripisylves...
  - ✓ démonstration scientifique de leur intérêt pour une bonne gestion qualitative comme quantitative des eaux
  - ✓ « Blue Print » : intérêt des « infrastructures vertes »
- ❖ Une orientation
  - ✓ convergence entre stratégies de réduction des pollutions diffuses et d'amélioration de l'hydromorphologie
  - ✓ pour les agriculteurs, enjeux collectifs doivent être plus lisibles pour faciliter une gestion cohérente des infrastructures agro-environnementales

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Réconcilier hydraulique agricole et gestion hydrologique**

- ❖ Progresser dans la coordination des actions
  - ✓ l'érosion hydrique des terres agricoles, un enjeu à souligner
  - ✓ Leviers techniques connus, efficacité réside dans la cohérence territoriale de leur utilisation
  - ✓ Le CESE souligne que « ce besoin d'articuler la coordination et l'animation territoriales avec d'autres enjeux transversaux, est souvent insuffisamment traité, voire non identifié. »

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Les recommandations du CESE**

- ❖ Renforcer les solidarités entre amont et aval d'un BV au profit des territoires/exploitations qui contribuent aux fonctions essentielles des têtes de bassin versant et zones inondables
- ❖ Mieux prendre en compte l'échelle du paysage, les espaces de régulation écologique, les infrastructures naturelles dans les programmes d'aménagement
- ❖ Réduire les nouvelles fragmentations des espaces liées à l'artificialisation urbaine, aux agrandissements d'exploitation et aux infrastructures
- ❖ Développer une méthodologie nationale permettant de mieux concilier aménagements hydrauliques agricoles et actions de restauration milieux aquatiques
- ❖ Porter une attention particulière à l'agriculture dans le prochain plan national zones humides

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Définir un cadre d'un remembrement écologique ?**

- ❖ Redéfinir un parcellaire
  - ✓ pour améliorer la conduite agro-écologique des exploitations
  - ✓ Pour favoriser le maintien et/ou la restauration d'infrastructures agro-environnementales
  - ✓ Une action essentiellement foncière qui ne doit pas reproduire les erreurs du passé
- ❖ Proposition du CESE : l'étude du cadre juridique et financier d'une action foncière agro-écologique

---

---

---

---

---

---

---

---

**La gestion et l'usage de l'eau en agriculture**

**Améliorer les connaissances**

- ❖ Une recherche plus transversale : agronomie, écologie, hydrologie...
- ❖ Développer des stratégies d'accompagnement du changement
  - ✓ Travaux en lien avec des agriculteurs
  - ✓ Rendre plus facilement transférables des expériences locales

**Rendre plus cohérente la gouvernance**

- ❖ Faire de l'échelle hydrographique l'unité d'action locale
- ❖ Assurer un pilotage national et rendre plus efficace la police de l'eau
- ❖ Articuler la politique de l'eau avec toutes les politiques communautaires
  - ✓ Nouvelle PAC : proposition de MAE « systèmes d'exploitation »

---

---

---

---

---

---

---

---



# Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

**Arnaud LABELLE**

**Direction Départementale des Territoires de la Loire (42)**

05/11/2013

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

Eau et Agriculture

Cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

DDT de la Loire

agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

Sommaire

- Entretien et travaux sur rivières
- Abreuvement du bétail
- Ripisylve - mise en défens
- Bande tampon / enherbée
- Produits phytosanitaires – ZNT
- Zone vulnérable nitrate
- Mesures agro-environnementales

agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

Travaux et entretien en cours d'eau

- Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
  - Où ?
  - Comment ?
  - Quelles sont les démarches ?
  - Y a-t-il des sanctions ?
- Notions d'entretien

agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

**Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau**

- Où ?
  - Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?
  - 4 critères :
    - présence de berges établies : différence de niveau d'au moins 10 cm entre le fond de « l'écoulement » et le niveau moyen du sol de la parcelle
    - présence d'un substrat différencié : une nature du fond de l'écoulement (sable, gravier, vase...) distincte de la nature du sol de la parcelle
    - présence de vie aquatique : invertébrés benthiques types crustacés, mollusques, vers, trichoptères
    - écoulement indépendant des pluies

---

---

---

---

---

---

---

---

**Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau**

- Pas un cours d'eau




---

---

---

---

---

---

---

---

**Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau**

- Comment ?
  - En soumettant à « accord » préalable de l'administration différents types de travaux
  - Selon l'importance des travaux à entreprendre : 2 types de procédure
    - déclaration
    - autorisation

---

---

---

---

---


---

---

---

**Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau**

- Comment ?
  - Exemples de « travaux »
    - Prélèvement dans un cours d'eau
    - Franchissement d'un cours d'eau (busage...)
    - Protection de berge
    - Création d'un plan d'eau
  - se renseigner auprès du service de police de l'eau de la DDT



agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

**Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau**

- Quelles démarches ?
  - Pour des travaux de faible ampleur :
    - Il existe un imprimé-type de déclaration « travaux en cours d'eau »
    - Exemple :
      - busage pour passage de tracteur
      - stabilisation localisée de berge érodée
  - Pour de plus gros travaux :
    - Déclaration à la DDT avant les travaux

ATTENTION au CUMUL des opérations

agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

**Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau**

- Y a t'il des sanctions ?
  - Lorsque des travaux sont réalisés sans avoir fait l'objet de l'autorisation ou de la déclaration requise
    - sanctions pénales : Procès verbal
    - sanctions administratives :
      - Mise en demeure (de déposer un dossier)
      - Consignation de somme
      - Exécution d'office

agriculture  
alimentation

---

---

---


---

---

---

---

---


  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE
   
**AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT**
  
 agriculture
   
 alimentation

## Entretien des cours d'eau

- Définition :
  - l'enlèvement d'embâcle, débris et atterrissements, flottants ou non,
  - l'élagage ou le recépage de la végétation des rives

⇒ permettre l'écoulement naturel des eaux

C'est une obligation du propriétaire

ATTENTION : le curage ne rentre pas dans cette catégorie !

⇒ le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments ne doit pas avoir pour effet de modifier la section du cours d'eau (profil en long ou en travers)

---

---

---


---

---

---

---

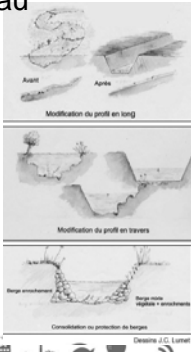
---


  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE
   
**AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT**
  
 agriculture
   
 alimentation

## Entretien des cours d'eau

- Curage :
  - Déclaration préalable obligatoire
  - Car le curage entraîne la modification du profil en long et du profil en travers du cours d'eau
  - Travaux risquant de ne pas être accepté

Attention : on entre rapidement dans une procédure d'autorisation




---

---

---

---

---

---

---

---


  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE
   
**AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT**
  
 agriculture
   
 alimentation

## Entretien des cours d'eau

- Curage / recalibrage
  - destruction du lit et des berges
  - perte de fonctionnalité
  - accélération des écoulements

Travaux très préjudiciables pour la fonctionnalité de la rivière




---

---

---

---

---

---

---

---

**Entretien des cours d'eau**

- Passage en cours d'eau préjudiciable assimilable à abandon de déchet
- obstacle à l'écoulement : risque d'embâcle



agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

**Entretien des cours d'eau**

- Busage pour passage agricole mal « calé » :
- présence d'une chute à l'aval de la buse préjudiciable à la continuité écologique



agriculture  
alimentation

---

---

---

---

---

---

---

---

**Abreuvement du bétail**

- Problématique :
  - Dégradation des berges
  - Pollution de l'eau
  - Risque sanitaire pour le bétail
- Pas d'interdiction généralisée
- Interdiction possible :
  - Sécheresse
  - Périmètre captage d'eau potable
- Sanctions possibles si :
  - Pollution ou forte dégradation



agriculture  
alimentation

---

---

---

---


---

---

---

---





  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE

**AGRICULTURES  
 PRODUISONS  
 AUTREMENT**

agriculture  
 alimentation

## Ripisylve – mise en défens

- Dans le cadre des aides PAC, la surface occupée par la ripisylve peut être prise en compte dans les surfaces cultivées si elle ne dépasse pas 4m de largeur (déf. départ.)
- Mise en défens autorisée pour le développement de la ripisylve dans la limite de 4 m




---

---

---


---

---

---

---

---


  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE

**AGRICULTURES  
 PRODUISONS  
 AUTREMENT**

agriculture  
 alimentation

## Bande tampon / enherbée

- Contexte :
  - L'objectif est de lutter contre l'érosion et les pollutions diffuses
  - Obligatoire uniquement pour les exploitants déposant un dossier d'aides PAC
  - Bonnes conditions agricoles et environnementales
- Obligations :
  - Cours d'eau marqués sur carte IGN au 1/25000 en trait plein ou pointillé nommé
  - Bande tampon de 5 m (la largeur des chemins, digues et ripisylves est prise en compte)

---

---

---


---

---

---

---

---


  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE

**AGRICULTURES  
 PRODUISONS  
 AUTREMENT**

agriculture  
 alimentation

## Bande tampon / enherbée

- Obligations :
  - Couvert :
    - herbacé ou arbustif
    - permanent
    - Couvrant
  - Fertilisation et pesticides interdits
  - Pâturage autorisée
  - Fauche autorisée sauf 40 jours consécutifs (dates déterminées par chaque département)
  - En cas de non respect, de 1 à 20% de pénalités sur les aides de l'année

---

---

---


---

---

---

---

---



  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
 PRODUISONS  
 AUTREMENT**

agriculture  
 alimentation

## Zone de non traitement (ZNT)

- Distance minimale à respecter au voisinage des points d'eau (cours d'eau, plans d'eau, fossés figurant sur la carte IGN...) sur laquelle aucun traitement phytosanitaire ne peut être effectué
- Arrêté du 12/09/2006
- Cette distance est variable selon produit utilisé : voir sur l'étiquette : 5 – 20 - 50 voir 100m (à partir du sommet de la berge)
- En l'absence d'indication : elle est de 5 mètres




---

---

---


---

---

---

---

---



  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
 PRODUISONS  
 AUTREMENT**

agriculture  
 alimentation

## Zone de non traitement (ZNT)

- Diminution de la ZNT de 50 ou 20m à 5 m :
  - Dispositif végétalisé permanent le long du cours d'eau :
    - 5 m
    - Enherbé pour cultures basses
    - Arbustif pour cultures hautes
  - Dispositif de réduction de la dérive sur le matériel
    - Buses anti-dérives homologuées par le MAAF
- Traçabilité des applications dans un registre




---

---

---


---

---

---

---

---




  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
 PRODUISONS  
 AUTREMENT**

agriculture  
 alimentation

## Zone de non traitement (ZNT)

- Sanctions :
  - PV
    - délit pénal
  - BCAE
    - 1% de pénalité


---

---

---


---

---

---

---

---




MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

agriculture  
alimentation

## Zone vulnérable nitrate

- Mesures spécifiques de protection des eaux contre les pollutions par les nitrates
- En Rhône-Alpes 5 départements sont concernés (01-26-38-42-69)
- Hier : programme départemental
- Aujourd'hui : national et régional/départemental
- Demain : national et régional




---

---

---


---

---

---

---

---




MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

agriculture  
alimentation

## Zone vulnérable nitrate

- Obligations des agriculteurs :
  - Équilibrer sa fertilisation
  - Enregistrer ses pratiques
  - Limiter sa pression azotée
  - Stocker les effluents d'élevage
    - De 4 à 6 mois aujourd'hui
    - De 4 à 6,5 mois demain
  - Respecter les conditions d'épandage
    - Distance
    - Calendrier
    - Pente pour demain




---

---

---


---

---

---

---

---



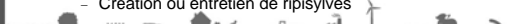
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

agriculture  
alimentation

## Mesure agro-environnementales

- Dans le cadre de la PAC
- Contrat de 5 ans
- Cahier des charges spécifiques à chaque MAE
- Création de MAE par territoire (MAE T)
  - Animation locale
  - Prise en compte des besoins du territoire
  - Cahier des charges à la carte
    - Réduction fertilisation et/ou phyto
    - Mise en Défens des ripisylves
    - Création ou entretien de ripisylves




---

---

---

---


---

---

---

---





# Mise en place des Mesures Agro- environnementales : quels acteurs et quelle concertation ?

**Fred MARTEIL**

*Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)*


SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## Mise en place d'un programme MAET Quels acteurs et quelle concertation?

### Retour d'expérience du SYMILAV

1. Le territoire et les enjeux
2. Le Contrat Rivière-Natura 2000
3. Le programme MAET
  - 3.1 : Etudes et concertation
  - 3.2 : Dialogue et mise en œuvre
  - 3.3 : Le suivi et les résultats
4. Les actions agricoles complémentaires au MAET

**Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur un territoire d'élevage**



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

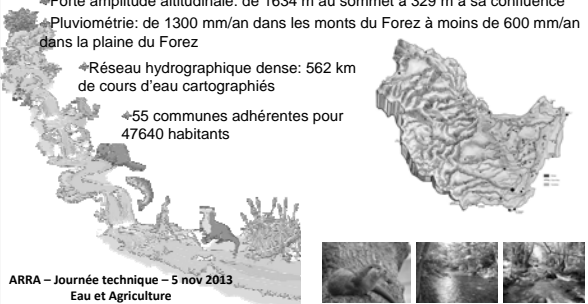
---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## 1. Le territoire et les enjeux Le bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

- ↔ 740 km<sup>2</sup> de superficie
- ↔ Principal affluent de la Loire dans le département avec un module de 8,33 m<sup>3</sup>/s.
- ↔ Forte amplitude altitudinale: de 1634 m au sommet à 329 m à sa confluence
- ↔ Pluviométrie: de 1300 mm/an dans les monts du Forez à moins de 600 mm/an dans la plaine du Forez
- ↔ Réseau hydrographique dense: 562 km de cours d'eau cartographiés
- ↔ 55 communes adhérentes pour 47640 habitants



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

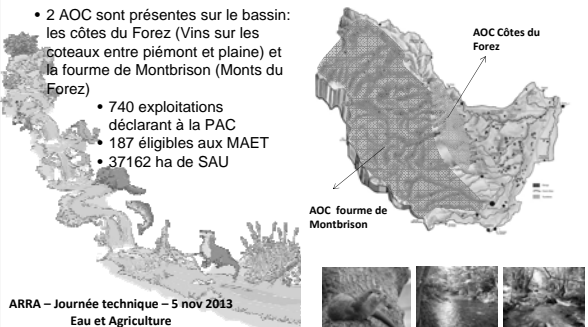
---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## 1. Le territoire et les enjeux Un bassin versant tourné vers l'agriculture

- L'agriculture omniprésente : elle est axée principalement sur la polyculture-élevage
- 2 AOC sont présentes sur le bassin: les côtes du Forez (Vins sur les coteaux entre piémont et plaine) et la fourme de Montbrison (Monts du Forez)
  - 740 exploitations déclarant à la PAC
  - 187 éligibles aux MAET
  - 37162 ha de SAU



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

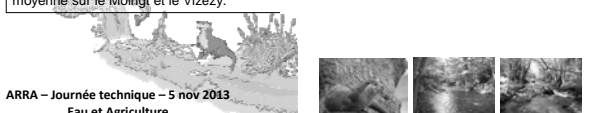
---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## 1. Le territoire et les enjeux

### Typologie des cours d'eau et enjeux

- **Qualité physico-chimique des eaux superficielles** : l'incidence des rejets domestiques et des pollutions diffuses demeurent visibles et peuvent altérer les classes d'eau.
- **Qualité des eaux face aux pesticides** : bonne à moyenne. Trois zones sont prioritairement sensibles: plaine du Forez, haut-Anzon, piémont des monts du Forez.
- **Qualité biologique** : une très bonne qualité stabilisée sur les têtes de bassins, mais une situation plus contrastée sur la plaine avec une très bonne qualité (fragilisée) sur le Lignon et une qualité moyenne sur le Moingt et le Vizézy.



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## 1. Le territoire et les enjeux

### Des enjeux écologiques forts

7 objectifs principaux :

- ❖ maintenir la dynamique naturelle du cours d'eau et la naturalité de la forêt,
- ❖ conserver les habitats patrimoniaux,
- ❖ restaurer la ripisylve,
- ❖ améliorer la ripisylve,
- ❖ lutter contre les espèces exotiques,
- ❖ restaurer la continuité piscicole,
- ❖ améliorer la connaissance des espèces.

**Enjeux écologiques**

Piémont  
enjeux habitats\* : modéré  
enjeux espèces : fort  
enjeux piscicole : fort

Lignon de plaine  
enjeux habitats\* : fort  
enjeux espèces : fort  
enjeux piscicole : fort

Vizézy de plaine  
enjeux habitats\* : modéré  
enjeux espèces : modéré  
enjeux piscicole : modéré

Hauts-châteaux  
enjeux habitats\* : fort  
enjeux espèces : fort  
enjeux piscicole : modéré



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy


## 2. Le Contrat Rivière-Natura 2000

Le SYMILAV a mis en œuvre un premier contrat de rivière (2001 – 2007):

- ❖ Volet Assainissement très important sur le premier contrat
- ❖ Un premier programme d'actions agricoles
- ❖ La tempête de 1999 a engendré deux ans de travaux sur les principaux cours d'eau du bassin versant, notamment au regard de la mise en sécurité des biens et des personnes. Cet événement climatique a permis une forte prise de conscience auprès des élus.
- ❖ La création de l'équipe rivière en avril 2003 a engendré une dynamique locale autour de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques donnant du crédit au syndicat et légitimant son action.

Désigné opérateur du Site Natura 2000 Lignon, Anzon, Vizézy et leurs Affluents en janvier 2004:

- ❖ Les cours d'eau et leurs berges ont été désigné site Natura 2000 (SIC) en mars 1999
- ❖ Le DOCOB sera réalisé au moment des études préalables à la mise en place du contrat Rivière-Natura 2000.



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

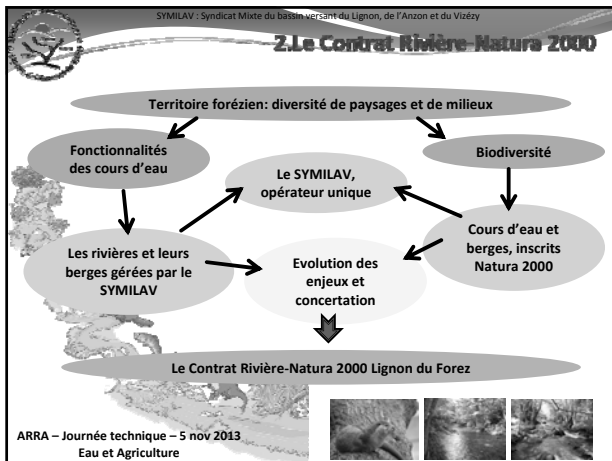
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## 3. Le programme MAET

### 3.1. Etudes et concertation : concevoir le dispositif

**Réalisation d'un diagnostic agricole territorial**

- Un partenariat fort avec l'ex-DDAF devenue DDT
- La sollicitation des exploitants
- Un comité technique restreint impliqué

**Réalisation d'une étude programme MAET**

- Définition des zones à enjeux et des pressions
- Enquête auprès des exploitants agricoles
- Elaboration des mesures

**Réalisation d'une étude communication**

- Les élus et les agriculteurs pour cible
- Des outils à prévoir en complément des actions
- Sollicitation des exploitants agricoles

ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

## 3. Le programme MAET

### 3.1. Etudes et concertation : l'appropriation du dispositif

**Rencontres entre acteurs**

- Des réunions avec les services de la DDT
- Des réunions inter-acteurs et opérateurs
- Un comité de pilotage et un groupe de suivi

**La DDT de la Loire partenaire et accompagnatrice**

- Organisation de réunions
- Mise en liens entres acteurs
- Arbitrage

**Les agriculteurs associés en amont**

- enquête
- rencontres individuelles
- Réunions avec les représentants de la profession

ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

### 3. Le programme MAET

#### 3.2. Dialogue et mise en œuvre: Présenter le dispositif


**Informers les agriculteurs « éligibles »**

- Des réunions territoriales avec les services de la DDT (Milieux Naturels et Economie Agricole)
- Des documents de communication

**Une bonne adhésion et des exploitants volontaires**

- 100 exploitants volontaires pour bénéficier d'un diagnostic sur 187 concernés
- Le SYMILAV identifié comme une structure de terrain et interface de la DDT selon les agriculteurs

ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

### 3. Le programme MAET

#### 3.2. Dialogue et mise en œuvre: Le diagnostic individuel


**Diagnostic agro-environnemental basé sur la méthode IDEA**

- Un diagnostic complet s'appuyant sur trois piliers
- Une analyse à la parcelle et au siège d'exploitation
- Une analyse complète des pratiques
- Un rappel à la réglementation
- Des propositions et recommandations concrètes

**Une animation territoriale autour des MAET**

- Des réunions collectives
- Un entretien individuel pour la contractualisation
- Des permanences territorialisées avec la DDT
- Une restitution individuelle
- Maintenir le lien créé

ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

### 3. Le programme MAET

#### 3.3. Le suivi et les résultats : maintenir le lien et accompagner


**Un suivi individuel et un bilan annuel**

- Un entretien individuel qui permet de faire le suivi post-diagnostic, d'aborder les questions relatives aux MAET, d'évoquer les éventuels contrôles...
- Des outils d'accompagnement pour l'exploitants: livret d'enregistrement, planning de pâturage, un guide technique...

**Maintenir le lien avec la DDT : rendre compte et informer**

- Réunions départementales qui permettent d'aborder la question des contrôles et de faire remonter des informations
- Un lien étroit en les services Milieux Naturels et Economie Agricole à la DDT

ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

### 3. Le programme MAET

#### 3.3. Le suivi et les résultats : Un système gagnant - gagnant


**Des exploitants sensibles à la protection de l'environnement**

- Globalement des exploitants plutôt sensibles à la qualité de l'eau et volontaires pour aller plus loin
- Des contraintes (surtout administratives) mais un système gagnant – gagnant

**Un équilibre et une confiance à ne pas rompre !!!**

- Aller vers une approche positive et constructive du contrôle (ASP) plutôt qu'administrative pure ?
- Méthode localement mise en œuvre avec succès par l'ONEMA (police de l'eau) jusqu'à fin 2012 !

**Le contrôle : un frein qui peut être démotivant et susciter le désengagement !!!**



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

### 4. Les autres actions agricoles

**L'entretien mécanique du sol**

- Partenariat avec les CUMA
- Acquisition de matériel alternatif
- Mise en place d'essais


**L'accompagnement individualisé vers le changement de système**

**La mise en défens du cours d'eau et la pose d'abreuvoirs intégrés**

**La veille informative et la communication**

**La culture du partenariat**

- Partenariat avec les OPA sur l'organisation de journées techniques
- Partenariat avec un Lycée agricole



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

### Mise en place d'un programme MAET

#### Quels acteurs et quelle concertation?

**Synthèse**

POINTS FORTS	FAIBLESSES
1. Un territoire à enjeux mais préservé	1. Une zone à enjeux où il est plus difficile de convaincre (Plateau des Salles)
2. Une procédure unique « Eau et Biodiversité » et un travail en amont	2. Les aspects administratifs comme frein à l'engagement
3. Un programme MAET adapté avec : - Des partenariats forts - Des exploitants volontaires - Un niveau de diagnostic élevé	3. Une perception négative des contrôles
4. Le décloisonnement du programme MAET et la mise en œuvre d'actions complémentaires	4. La montée de l'individualisme au dépend de l'entraide
5. Une reconnaissance du SYMILAV par la profession agricole	



ARRA – Journée technique – 5 nov 2013  
Eau et Agriculture

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



# Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention

*Anne ROILLET – Commune de Chonas-l'Amballan (38)*

*Jean-Pascal MURE – Chambre d'agriculture de l'Isère (38)*

**Mise en place d'une gestion concertée  
autour des problèmes d'érosion liés au  
ruissellement d'eau boueuse du bassin  
de l'Amballan**

**Commune de Chonas l'Amballan**

**Année 2013**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Le contexte du projet**



- Un **centre village** situé à l'**exutoire de plusieurs bassins versants**, cultivés ou lotis.
- Des **problèmes de passage d'eau boueuse récurrents** dans la rue centrale du village.  
**Huit ruissellements torrentiels en 2008** dont un classé en catastrophe naturelle.
- Un **développement urbain croissant** pour le village.
- Une **augmentation de la population** du village, donc de la fréquentation de l'école et des lieux publics.
- Un **constat de croissance du risque**, d'où la nécessité de prendre une décision pour la **protection des habitants**.

---

---

---

---

---

---

---

---

Bassins versants concernés



---

---

---

---

---

---

---

---

## II. DECISION

- Résoudre le problème des ruissellements torrentiels s'impose comme une priorité.
- Nous examinons l'étude du schéma d'assainissement datée de 2005. Elle préconise la réalisation de trois bassins de rétention situés sur des parcelles agricoles en amont du village. Des emplacements ont été réservés à cet effet dans le PLU de 2005.
- Les agriculteurs sont défavorables à une telle intervention ☹
- Le Conseil Municipal souhaite réussir un projet qui soit viable et fonctionnel tout en recueillant l'adhésion des agriculteurs et propriétaires fonciers concernés, où tout au moins, leur compréhension ☺
- Il souhaite aussi préserver, dans la mesure du possible, les caractéristiques paysagères rurales du village et l'outil de travail que représentent les terres agricoles cultivables.
  
- Il apparaît fondamental de travailler en concertation avec les acteurs concernés.
- Il faut trouver quelqu'un qui sera écouté et compris par les agriculteurs tout en étant à l'écoute de leurs problématiques et leurs propositions.
- Nous pensons que la Chambre d'Agriculture serait la meilleure charnière pour établir ce lien entre la municipalité et les agriculteurs.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## III. DEMARCHE

- Le Conseil Municipal prend contact avec l'EPCI Vienn'agallo pour expliquer le projet.
- Le responsable voirie et VRD de l'agallo vient en mairie présenter les compétences de l'agallo en rapport avec le projet :
- Elle prend en charge 50 % des dépenses en matière d'eaux pluviales et 100 % des dépenses de voirie.
- Donc, pour ce projet, Vienn'agallo et CHONAS L'AMBALLAN seront en co-Maîtrise d'Ouvrage.
- Septembre 2008 : Lancement d'un Appel d'Offre.
- Octobre 2008 : Choix du Maître D'Œuvre : BE SOTREC.
- Objectif d'une partie de la mission : Empêcher le passage torrentiel de l'eau boueuse en surface du centre village lors de forts événements pluvieux en proposant différents types de solutions.
- En parallèle, la municipalité prend contact avec le représentant de la Chambre d'Agriculture pour **expliquer la démarche participative** qu'elle souhaite entreprendre avec les agriculteurs et voir si la Chambre peut y répondre.
- La Municipalité dépose des demandes de subventions auprès de l'État (DETR), de la Région (Rhône Pluvial : PSADER) et du département (Dotation Territoriale).
- Le projet est éligible en 2009.
- La Ch A propose une première mission de diagnostique.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

- Le BE-MOE oriente la MOA vers une solution curative type Bassins de Rétention en amont du village, une augmentation du diamètre des canalisations en traversée de village et un Bassin de Dissipation pour contrôler le débit de fuite en aval du village.
- Le coût d'ensemble des Bassins de Rétention (3+1) dépasse le budget global que la MOA s'est fixée pour la totalité du projet (eau pluviale+voirie+création d'un espace agora avec parking au sud du village).
- Février 2009 : dépôt d'un dossier minute par le BE-MOE en l'état au service Police de l'Eau de la DDT.
- Fin 2009 : la CH A rend les conclusions de son diagnostique et du travail fait en concertation avec les agriculteurs. Des pistes intéressantes de solutions « douces » pour limiter les coulées d'eaux boueuses sont présentées. La MOE les prend comme solutions à la marge, qui peuvent être jointes à la solution curative mais en aucun cas la remplacer.
- Janvier 2010 : la DDT nous fournit un document précisant qu'il faudrait joindre au dossier de « déclaration loi sur l'eau » des solutions alternatives aux Bassins de Rétention.
- Février 2010 : Présentation des conclusions du diagnostic de la Chambre d'Agriculture aux agriculteurs et propriétaires.
- La MOA confie à la Chambre d'Agriculture une mission complémentaire pour approfondir les solutions préconisées en conclusion du diagnostic et fournir des éléments juridiques permettant la mise en place des ouvrages en génie végétal.
- Une nouvelle demande de subvention est faite à la Région par le PSADER de Rhône Pluvial pour cette mission.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Proposition d'aménagements en génie végétal sur parcellaire agricole.

- Désormais, la MOA demande au BE-MOE de travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et d'intégrer les conclusions de sa dernière mission en complément du dossier de déclaration loi sur l'eau représenté à la DDT. **Ce nouveau dossier présentera pour l'amont du projet, des ouvrages en génie végétal associés à des pratiques culturales adaptées, en remplacement des Bassins de Rétention.** Le reste du projet demeure conforme à la proposition du BE-MOE.



---

---

---

---

---

---

---

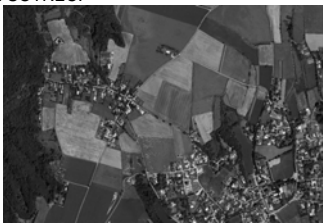
---

Il est convenu que l'ensemble du modèle hydraulique sera observé pendant cinq années renouvelables si des conditions extrêmes ne se présentent pas.

Pendant cette période, il pourra être amélioré, si besoin.

Au terme de l'observation, il sera validé ou, s'il ne fonctionne pas du tout, la solution des Bassins de Rétention pourra revoir le jour et sera mieux acceptée alors par les agriculteurs.

- Dernière demande de subvention à la Région par le PSADER de Rhône Pluriel pour la réalisation des ouvrages d'aménagements en génie végétal.
- Les aménagements en génie végétal seront intégrés au DCE porté par la MOE SOTREC.



---

---

---

---

---

---

---

---

## IV. La vie du modèle

- Le projet a été réalisé entre juillet 2011 et juillet 2012.
- Aujourd'hui, on ne rencontre plus de gros passages d'eau dans le centre village, il demeure toutefois quelques épisodes de passages en moindre dommage.
- La population et la municipalité sont satisfaites
- Des améliorations sont possibles et à déterminer au cours de la phase d'évaluation.



---

---

---

---

---

---

---

---

## IV. LIMITES DE LA DEMARCHE

- Difficulté de faire travailler le Bureau d'Etudes sur une démarche différente de celle des solutions curatives.
- Si un BE est amené à intervenir sur le projet en plus de la chambre d'agriculture, il est nécessaire qu'un partenariat soit établi dès le début et que chacun connaisse les contours de sa mission.
- Importance capitale de faire participer les propriétaires du terrain agricole aussi bien que les exploitants agricoles lors de la concertation.
- Le suivi de la réalisation des aménagements en génie végétal demande une grande rigueur : il faut accompagner au plus près les agriculteurs exploitants pour qu'ils installent ce qui a été décidé.
- La période d'observation et évaluation du modèle demande également une grande rigueur.
- Enfin, on peut rencontrer des difficultés dans l'entretien des ouvrages : qui procède au désherbage des haies ? Quand ? Qui nettoie les fascines, cure les fossés ...

---

---

---

---

---

---

---

---

## V. CONCLUSION

Grâce à une démarche de concertation entre la municipalité, la Chambre d'Agriculture, les propriétaires concernés, les agriculteurs exploitants, Vienn'agglo, la Direction Départementale des Territoires et le BE SOTREC, un projet respectueux de l'environnement répondant au traitement des eaux pluviales sur bassin versant a été réalisé.

Il s'agit d'un projet à caractère de développement durable puisqu'il prend en ligne de compte les aspects concertation, environnement et économie.

Ce projet a été pilote dans sa façon d'envisager le traitement de la problématique des ruissellements sur versant.

La démarche participative et le type d'aménagements proposés sont reproductibles sur d'autres territoires et présentent un intérêt d'économie de coût pour les collectivités concernées ainsi que l'adhésion des acteurs de terrain.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Co-construction d'un projet d'actions

1. Caractérisation de la problématique et lancement d'une concertation



2. Diagnostic de l'origine et des causes de ruissellement

3. Co-construction du projet d'action : aménagement b.v. en génie végétal / pratiques agricoles



4. Finalisation du projet d'actions : mise en place des conventions, évaluation financière

---

---

---

---

---

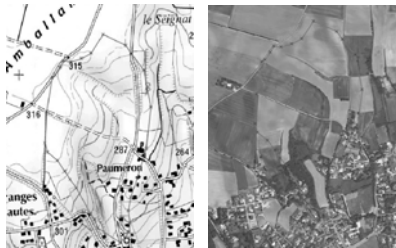
---

---

---

## Caractérisation de la problématique et concertation

. Identification du périmètre concerné, et des désordres / dégâts



---

---

---

---

---

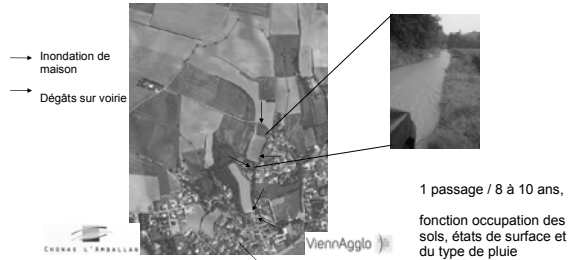
---

---

---

## Caractérisation de la problématique et concertation

. Identification du périmètre concerné, et des désordres / dégâts



. Identification des acteurs, concertation

---

---

---

---

---

---

---

---



Diagnostic origine, nature et causes des ruissellements



- Evaluation de la sensibilité du bv aux phénomènes de ruissellement et d'érosion :  
*topographie, types de sols, pratiques agricoles et éléments paysagers.*
- Analyse climatique.
- Caractérisation des ruissellements :  
*cartographie des ruissellements, identification des zones de production, d'émergence ou de transfert du ruissellement*

---

---

---

---

---

---

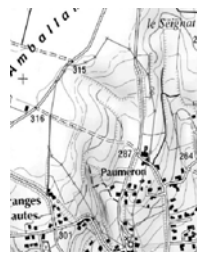
---

---

Diagnostic origine, nature et causes des ruissellements



Des pentes variables avec des portions assez fortes : 5 à 12 %.  
Des sols limoneux, sensibles à la battance et à la reprise en masse.  
Un assolement de grande culture.  
Assez peu d'éléments structurant dans le paysage.



Un milieu sensible à l'érosion

---

---

---

---

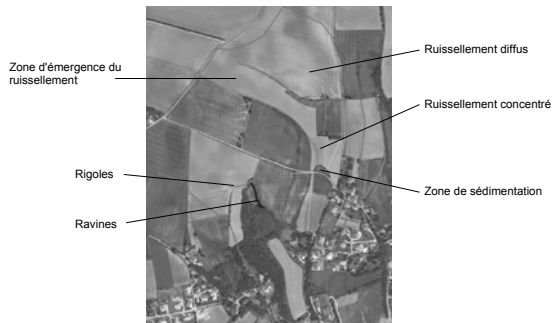
---

---

---

---

Diagnostic origine, nature et causes des ruissellements



---

---

---

---

---

---

---

---

Co-construction du projet d'actions



· Aménagement du parcellaire :  
*Connaissance du terrain des acteurs, apports techniques, faisabilité agricole et recherche d'efficacité suffisante.*

· Pratiques agricoles :  
*Enquêtes : systèmes de culture et itinéraires techniques de travail du sol*

---

---

---

---

---

---

---

---

Co-construction du projet d'actions : aménagements



Types d'aménagements	Linéaires (m)	Surfaces (ha)
Fossés	252	0,03
Fascines	42	0,005
Haies	320	0,064
Chenal, surfaces et bandes enherbés	820	0,77
Talus	75	0
<b>Total</b>		<b>0,87 ha</b>

---

---

---

---

---

---

---

---

Co-construction du projet d'actions : évolution de pratiques



Propositions d'actions agronomiques dépendant des conditions de milieu et des systèmes de productions

- **Assolements concertés**
- **Limiter l'apparition d'états de surfaces battus**
- **Favoriser la préservation de la porosité des sols**
- **Effacer les empreintes de surface**

---

---

---

---

---

---

---

---

Finalisation du projet d'actions (aménagement de génie végétal)



- . Définition des implantations à l'échelle parcellaire
- . Rédaction des conventions de réalisation et d'entretien
- . Evaluation financière du projet d'actions

---

---

---

---

---

---

---

---

Conclusion : quelle efficacité contre les fortes pluies ?



➡ Effets des dispositifs de génie végétal

- . Diminution des volumes d'eau aux exutoires et des débits de pointe modérée (5 à 15%)
- . Réduction des quantités de terre aux exutoires plus significatives (10 à 40%)

➡ Nécessité d'agir sur les pratiques agricoles

---

---

---

---

---

---

---

---

Conclusion : atouts et limites de la démarche



ATOUTS	LIMITES
Amélioration de la situation à la source	Efficacité difficile à évaluer
Acceptation du projet par les acteurs	Fonctionnement du dispositif progre
Installation durable des aménagements	Temps d'animation
Economique	Accompagnement technique nécessaire auprès de tous les acteurs
	Implication régulière des acteurs

---

---

---

---

---

---

---

---





**Programmes d'action agricoles en zone  
d'élevage : appui technique et financier  
aux gestionnaires**

***Nicolas TOURNIER***

***Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé (46)***




---

---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

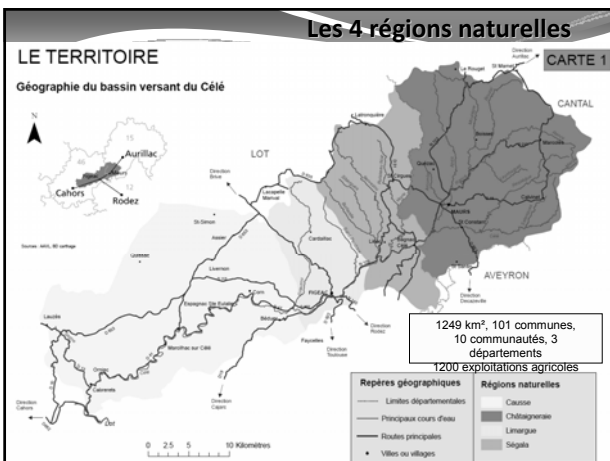
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

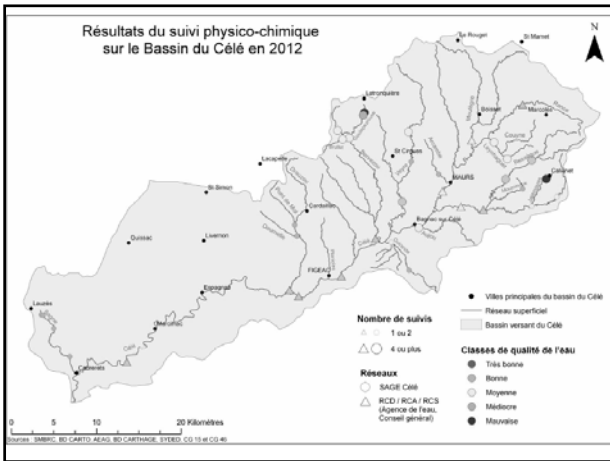
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

**Autres polluants**

**Métaux lourds :**  
 Arsenic présent naturellement dans les roches du bassin amont.  
 Zinc et cuivre plus ponctuellement liés à des activités industrielles.

**Pesticides :**  
 Contaminations très ponctuelles en pesticides. Concentrations ne dépassent que rarement le seuil de potabilité (0,1 µg/L).  
 Mais peuvent toutefois poser problème sur certains captages d'eau potable en eau superficielle.

---

---

---

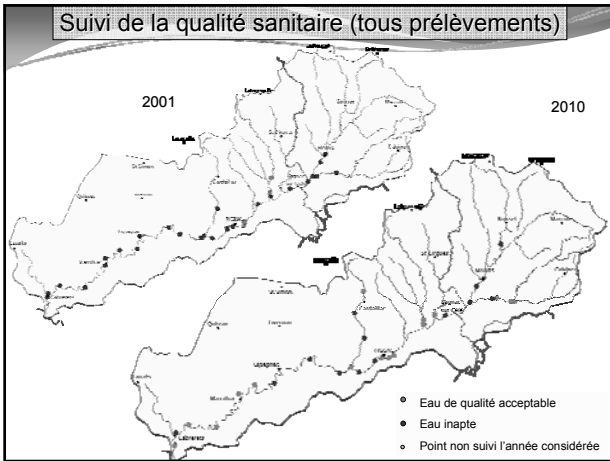
---

---

---

---

---




---

---

---

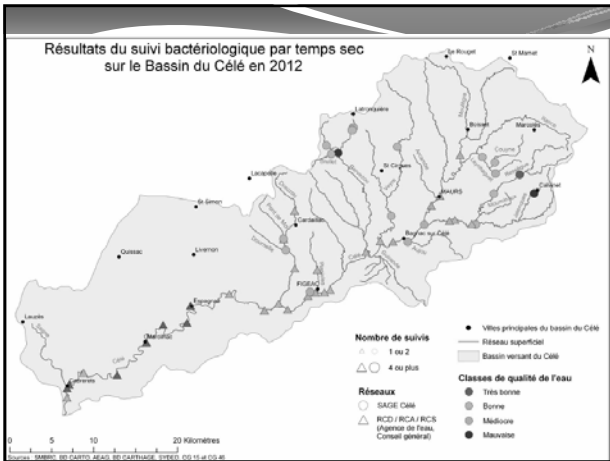
---

---

---

---

---




---

---

---

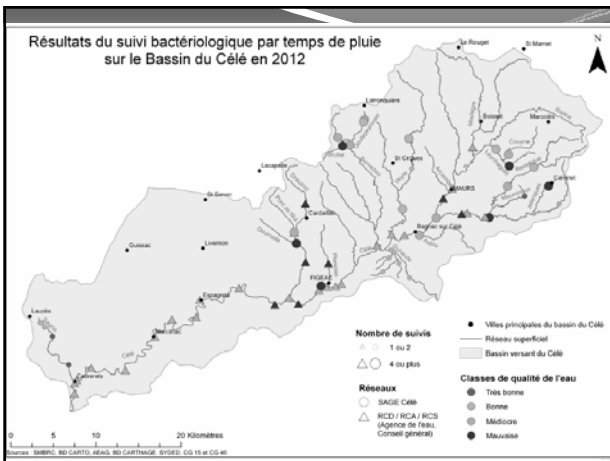
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

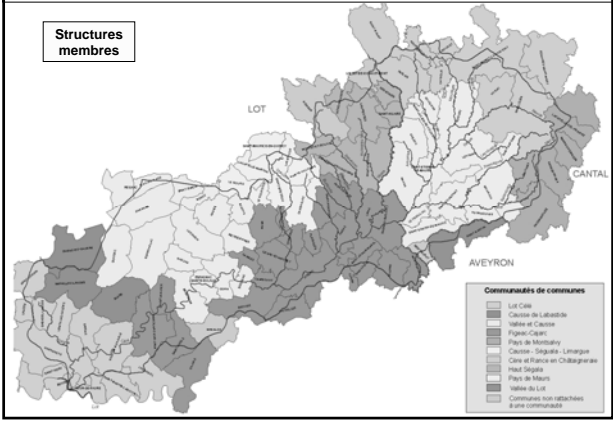
---

---



**Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé**

**Structures membres**



---

---

---

---

---

---

---

---

**Etudes, suivi qualité de l'eau**

**Appui aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif et autonome**

**Actions dans le domaine agricole**

**Le Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé**

**Animation du SAGE Célé**

**Communication, sensibilisation**

**Maîtrise d'ouvrage de travaux**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Présentation des actions agricoles**  
**Historique de la démarche**



---

---

---

---

---

---

---

---

## Origine de la démarche

Etude « diagnostic des risques de pollution d'origine agricole en 2000 réalisés par les Chambres d'agriculture »

### Croisement des enjeux définis sur le bassin

- Baignade
- Production d'eau potable
- Préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques



... avec l'état actuel de la ressource et  
la situation de pratiques agricoles :  
de pollution des milieux aquatiques :

- stockage des effluents d'élevage inadapté,
- absence de traitement des effluents peu chargés...

---

---

---

---

---

---

---

---

## Mise en place d'opérations expérimentales

Lancement d'une phase expérimentale sur les systèmes d'abreuvement et les systèmes de traitement des effluents peu chargés en 2003-2004

-16 exploitants volontaires

- Appui technique des Chambres d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau
- Investissements portés par les collectivités
- Systèmes d'abreuvement testés : pompe de pâture, descente aménagée, abreuvoir gravitaire, système solaire
- Visites techniques d'exploitations



---

---

---

---

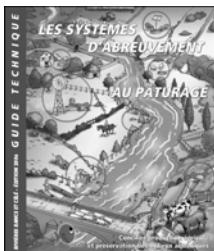
---

---

---

---

Edition d'un guide technique sur les points d'abreuvement à destination des exploitants agricoles du bassin du Célé :



Guide diffusé à tous les exploitants agricoles riverains des principaux cours d'eau du bassin

Document téléchargeable sur : [www.valleeducele.com](http://www.valleeducele.com)

---

---

---

---

---

---

---

---

### Mise en œuvre d'un 1<sup>er</sup> programme agricole



Une démarche basée sur un large partenariat  
*ADASEA, Chambre d'agriculture, techniciens rivière...  
 Agence de l'Eau, Conseils généraux, Conseils Régionaux*

Un programme d'intervention mis en œuvre sur 2005-2006  
 Des aides aux investissements (travaux bâtiments)  
 Un accompagnement et des conseils personnalisés

Un bilan positif  
 Environ 200 exploitants sensibilisés  
 53 dossiers d'aide aux investissements validés  
 > 1 million € d'aides accordées  
 pour plus 1,7 M d'€ de travaux réalisés

---

---

---

---

---

---

---

---

### Aujourd'hui, des démarches territorialisées

- L'accompagnement de la mise en œuvre du SAGE
- Le PAT Célé
- La mise en place de programmes spécifiques en amont de captages AEP en eau superficielle : PAT Ressègue, remontée de points d'abreuvement

---

---

---

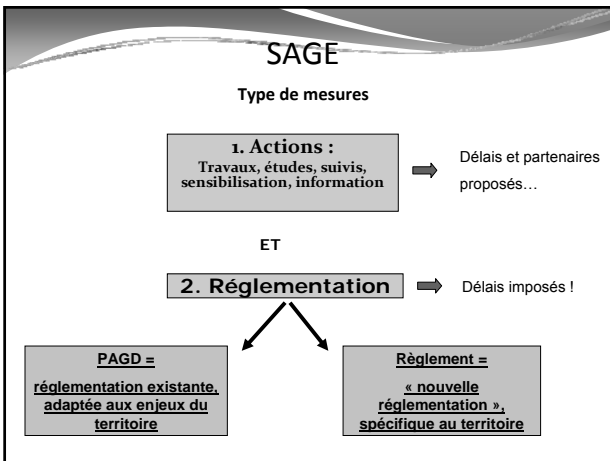
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

## Contenu du Règlement

- **3 règles proposées (opposables aux tiers):**

- 1) Interdire la divagation des animaux d'élevage dans les cours d'eau
- 2) Rendre obligatoire l'implantation d'un couvert environnemental en bord de rivière (bande boisée ou enherbée)



- 3) Interdire le stockage matériaux artificiels mobilisables par les crues à moins de 35 m des berges de rivière

---

---

---

---

---

---

---

---

## Contenu du PAGD

- **27 dispositions (opposables aux collectivités et à l'administration)**
- Gouvernance/Organisation = 4 dispositions



- **Volet Qualitatif = 11 dispositions**  
Inventaire des accès directs, étude globale d'évaluation de l'impact des accès directs des animaux au cours d'eau, étude groupée de mise en place des plans d'épandage...

---

---

---

---

---

---

---

---

## Contenu du PAGD

- **27 dispositions (opposables aux collectivités et à l'administration)**
- Milieux naturels = 6 dispositions  
Maintien des cellules « rivière » et « zones humides », ...
- **Volet Quantitatif = 4 dispositions** Application du Plan de Gestion des Étiages, Encadrement des nouveaux prélèvements, ...
- Usages = 2 dispositions  
Protéger les ressources pour l'eau potable, concilier et sécuriser les usages (baignade, ...)



---

---

---

---

---

---

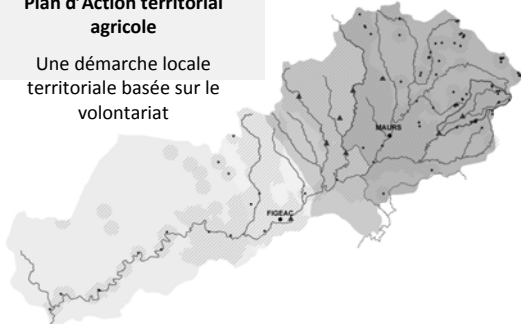
---

---

# Le PAT Célé

## Plan d'Action territorial agricole

Une démarche locale territoriale basée sur le volontariat



---

---

---

---

---

---

---

---

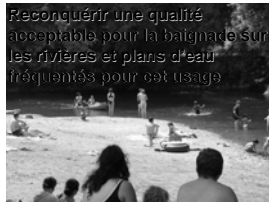
## Les enjeux du Plan d'Action Territorial Célé

### ► Les enjeux du PAT

Améliorer la qualité des eaux brutes (superficielles ou souterraines) utilisées pour l'alimentation en eau potable



Reconquérir une qualité acceptable pour la baignade sur les rivières et plans d'eau fréquentés pour cet usage



### ► Les moyens mis en œuvre pour y répondre

- Un partenariat technique étendu (coopératives agricoles, CUMA, associations d'agriculteurs, ...)
- Des financements spécifiques
- Des actions diversifiées

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les actions financées

### ► Des investissements individuels :

- ✓ Gestion des effluents d'élevage : 50 à 60 % d'aide (Agence de l'eau, Conseil Régional)
- ✓ Systèmes d'abreuvement aménagés : 40 à 75 % d'aide (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil général)



Action basée sur le volontariat mais qui implique des engagements :

- Implanter ou maintenir une **bande enherbée** sur les parcelles riveraines d'un **cours d'eau** ou **clôturer les berges**
- Mettre en place ou poursuivre des **pratiques de fertilisation raisonnée** sur **l'ensemble de l'exploitation**
- Respecter la conditionnalité PAC

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les actions mises en place

### ► Des investissements collectifs :

- ✓ Plantation de haies portée par Associations/Coopératives
- ✓ Matériel éligible en CUMA (épandage, retourneur d'andain)



Matériel d'épandage



Plantation de haies

---

---

---

---

---

---

---

---

## L'animation



Animation - coordination :  
1 plein temps

- Réunions d'information des agriculteurs,
- réunions d'information, formations
- Coordination des partenaires (comité technique, comité de pilotage ...)

Communication - sensibilisation

- Des lettres d'information régulières,
- Une exposition,
- Des articles dans la presse agricole



---

---

---

---

---

---

---

---

**La mise en place de programmes spécifiques en amont de captages AEP en eau superficielle : le PAT Ressègue**



---

---

---

---

---

---

---

---

## Le PAT Ressègue

### Aire d'alimentation des captages de la Ressègue

- ✓ Détection de produits phytosanitaires sur les deux captages
- ✓ Pas de ressources alternatives

### Démarche « captages prioritaires Grenelle »

Une démarche nationale basée sur le volontariat mais avec un passage possible au réglementaire



---

---

---

---

---

---

---

---

## Méthodologie

### Un pilotage local commun

- ✓ 2 captages sur le même cours d'eau → comité de pilotage commun pour les deux captages et délégation de maîtrise d'ouvrage au SMBRC



- ✓ De nombreux acteurs impliqués dans la démarche : DRAAF, DDT, ARS, Agence de l'Eau,

### Un diagnostic initial partagé

- ✓ Prise en compte des usages agricoles et non agricoles
- ✓ Réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal et avec la participation des agriculteurs

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les principales conclusions du diagnostic

### Les pratiques agricoles

- ✓ Traitements en bord de cours d'eau
- ✓ Rinçage des pulvérisateurs
- ✓ Maïs désherbé de façon systématique
- ✓ Autres pollutions : problématiques des accès directs des animaux et du stockage des effluents



### Les pratiques non agricoles

- ✓ Un seul bourg est situé sur l'Aire d'Alimentation
- ✓ Traitements chimiques sous des glissières et piles de ponts en bord de la Ressègue
- ✓ Autres pollutions : pas de stations d'épuration, 25 habitations à réhabiliter



---

---

---

---

---

---

---

---

## Le panels des actions prévues

	Agricole	Non Agricole
Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Démonstrations et journées techniques collectives</li> <li>. Conseil individuel pour le raisonnement des traitements</li> <li>. Travail avec les distributeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Test de solutions alternatives</li> <li>. Journées techniques pour les élus et agents techniques</li> <li>. Programme scolaire</li> <li>. Charte des jardinerias</li> </ul>
MAEt	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suppression des traitements</li> <li>. Conversion ou maintien de l'AB</li> <li>. Conversion de surfaces en herbe</li> <li>. Reconstitution et entretien de ripisylves</li> <li>. Réduction ou suppression de la fertilisation sur les surfaces en herbe (ZH)</li> </ul>	
Investisse <sup>ns</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Matériel d'entretien des berges</li> <li>. Matériel de désherbage alternatif</li> <li>. Équipement des pulvérisateurs existants et des sites d'exploitation</li> <li>. Aménagements (haies, zones tampon)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Diagnostic des pratiques / Plans de désherbage / Charte</li> <li>. Matériel de désherbage alternatif</li> <li>. Mise en conformité des</li> </ul>

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les périmètres de protection des captages AEP : opérations groupées de remontée de points d'abreuvement




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Le principe

- Travaux portés par les SIAEP (36 communes alimentées / 2 prises d'eau)
- Assistance technique du syndicat de rivière
- Mise en place de points d'abreuvement en amont des captages AEP
- Projets élaborés avec les exploitants agricoles
- Etudes réalisés en 2011-2012 ; travaux en 2013

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





## Bilan sur l'opération groupée points d'abreuvement

- Nombre de points d'abreuvement aménagés : 60 sites
- Nombre de passage sur cours d'eau : 9 sites
- Linéaire de clôtures mis en place : 10.6 km
- Montant global des travaux : 310 000 € HT



---

---

---

---

---

---

---

---

## Bilan des actions agricoles



Des actions qui ont abouties...  
**84** exploitations agricoles (7 %) ; **2** collectivités  
**285** systèmes d'abreuvement installés – 14 % (2000 accès directs / 840 exploitations concernées)  
Plus de **1700 UGB** qui n'ont plus accès au cours d'eau

### Des démarches territorialisées en fonction des enjeux

**Un partenariat élargi** : services de l'Etat, partenaires financiers, Chambres d'agriculture, collectivités, CUMA, association d'agriculteurs, agriculteurs, ...

**Un retour d'expériences sur le territoire** (sites de démonstration, ...)

**Une animation technique appuyée**

---

---

---

---

---

---

---

---

## Bilan des programmes en cours

**Des financements importants**  
(Agence de l'Eau, Conseils régionaux, Conseils généraux) entre 40 et 75 %



**Certaines thématiques intéressent moins les agriculteurs**

**Une adhésion qui pourrait être plus importante**

**Démarches qui peuvent être longues**

---

---

---

---

---

---

---

---



**Du syndicat à l'exploitation agricole, une  
collaboration pour la lutte contre la  
pollution diffuse**

*Justine LAGREVOL*

*SIMA Coise et une « exploitation laitière du bassin versant de la Coise » (42)*

# LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA COISE :

## MISE EN PLACE DE 2 OUTILS AU GAEC DU MANIPAN



MARC THIZY –  
JUSTINE LAGREVOL

Journée ARRA – Eau et Agriculture  
5 Novembre 2013

---

---

---

---

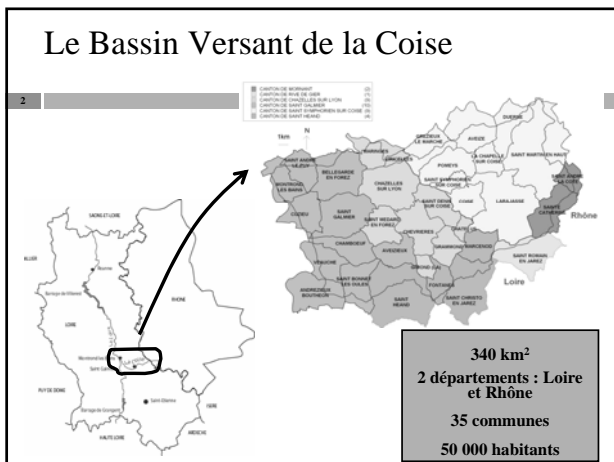
---

---

---

---

### Le Bassin Versant de la Coise




---

---

---

---

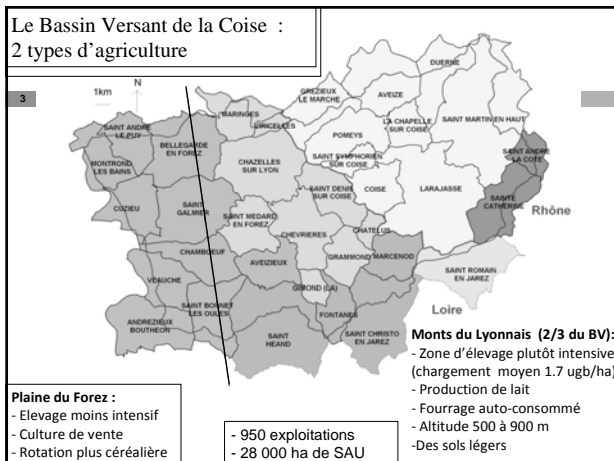
---

---

---

---

### Le Bassin Versant de la Coise : 2 types d'agriculture




---

---

---

---

---

---

---

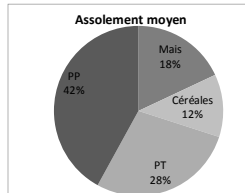
---

## Le Bassin Versant de la Coise

4

- Une agriculture spécialisée et relativement intensive
  - Chargement élevé sur une grande partie du BV : 1.7 ugb/ha et jusqu'à 2.3
  - Engrais de ferme en quantité importante
  - Recherche de l'autonomie en fourrage

- Exploitation type « Monts du Lyonnais »
  - 30 ha de SAU / UTH
  - Production unique : 225 000 l lait / UTH
  - 30 VL
  - Spécialisation accrue, augmentation de la taille des troupeaux, et des références laitières



- Zone de montagne, avec des pentes importantes et des sols légers (sablo-limoneux), avec une faible capacité de rétention des éléments et des phénomènes d'érosion importants

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Présentation de notre BV – Des enjeux

5

- Une qualité de l'eau dégradée
  - Nitrate : concentrations entre 30 et 50 mg/l (> 50 mg/l en hiver)
  - Pesticides : pression herbicides céréales, maïs, débroussaillant, totaux
- Reconquête de la qualité de l'eau : un enjeux majeur du 2<sup>ème</sup> contrat de rivière (2009-2014)
  - Recrutement d'une animatrice : ZNA, agriculture, suivi de la qualité de l'eau
  - Programme MAE T : mesures de réduction de la fertilisation, et de réduction des herbicides (2008-2013)
  - Travail sur l'introduction de techniques alternatives par la mise à disposition de bineuses (2009)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Présentation de notre BV – MAE T phyto

6

- Quantité d'herbicides basée sur un indicateur : Indice de Fréquence de Traitement (IFT)
  - 1 produit à dose pleine = 1 IFT
  - 1 produit à ½ dose = 0.5 IFT
  - On fait la moyenne sur l'ensemble des terres labourables de l'exploitation
- Diminution progressive de 40 % par rapport à un IFT de référence

	Réduction de l'IFT sur les parcelles engagées	L'agriculteur s'engage à :
Année 1	Pas d'obligation	
Année 2	- 20% = <b>0,73</b>	- Faire un diagnostic d'exploitation - Faire une formation
Année 3	Moyenne années 2 et 3 = <b>0,68</b>	- Faire un bilan annuel
Année 4	Moyenne années 2,3 et 4 = <b>0,64</b>	- Respecter les valeurs seuils des IFT
Année 5	<b>0,55</b>	→ 87 €/ha/an

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Présentation de notre BV – Mise à disposition de matériel de désherbage mécanique

7

- Recherche de matériel spécifique adapté au binage dans la pente
- Travail avec quelques agriculteurs (MAE T) et l'ARDAB (sur le choix du matériel et l'utilisation dans les fermes)
- Appui des financeurs : Agence de l'eau, Région Rhône Alpes et FEADER →80% de financement

---

---

---

---

---

---

---

---

Présentation de notre BV – Mise à disposition de matériel de désherbage mécanique

8

- Déplacement tech'n bio → Choix du matériel, Achat par le SIMA Coise et mise à disposition auprès de 3 CUMA par le biais d'une convention



- Plusieurs démonstrations par an
- Chaque année des parcelles suivies avec différents itinéraires
- Visite de parcelles
- Une centaine d'ha de biner

---

---

---

---

---

---

---

---

Le GAEC du Manipan -

9

- Présentez nous votre exploitation
- Vos motivations pour s'engager en MAE T de réduction de l'utilisation des herbicides ?
- Quelles évolutions ?

---

---

---

---

---

---

---

---

## L'évolution du désherbage sur l'exploitation

10

- Avant de s'engager en MAE :
    - Céréales : désherbage de printemps à dose pleine + Un essai de herse étrille  
IFT = 0.76
    - Maïs : 2 stratégies
      - Désherbage au semis + rattrapage
      - Désherbage en post-levée uniquement
- IFT = 1.39

---

---

---

---

---

---

---

---

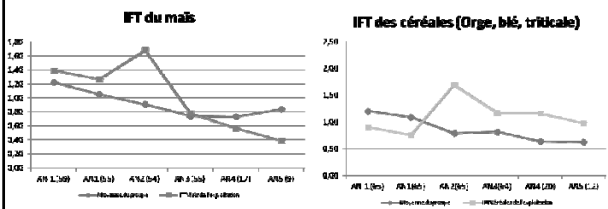
---

---

## L'évolution du désherbage sur l'exploitation

11

- Les 2 premières années :
  - Céréales : Pas vraiment de changement de stratégie voire ...
  - Maïs : Passage en tout post-levée à dose réduite



- Ensuite : Introduction du désherbage mécanique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## □ Le désherbage mécanique : le démarrage




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Le désherbage mécanique : utilisation de la herse étrille



### En 2012 :

- Binage sur 16 ha
- Conduite de 5 ha de maïs sans phyto
- Visite des parcelles au GAEC
- Installation d'un panneau



---

---

---

---

---

---

---

---

14

- Et les rendements ?
- Quelles marges de manœuvre reste t il ?
- En 2013 : quel bilan de vos 5 années d'engagement MAE ?

---

---

---

---

---

---

---

---

## Le bilan de ces 2 démarches

15

### • Points Positifs

- Changements de pratiques réels et durables
- Formation des agriculteurs
- Faire de l'agronomie

### • Points Faibles

- Trop peu incitatif
- Fortement dépendant de l'envie de l'agriculteur (désherbage mécanique)
- Ne permet pas de travailler sur le changement de système

- Un vrai investissement

---

---

---

---

---

---

---

---